

Conseil Intercommunal

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ  
DU 9 MAI 2023 A 20H00**

Le Président, M. Laurent Thévenaz, ouvre la séance à 20 heures.

**1. Appel**

Membres du CODIR :

Présents : 9  
Excusés : 0

Délégués :

Présents : 41  
Excusés : 9  
Absents : 14

Le quorum de 27 est atteint.

La majorité absolue est de 20.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à une éventuelle intervention de Mme Mélanie Gras, Directrice de l'APEJ et de M. Gilles Tirvaudey, Chef de service d'ARSCO. Cela n'étant pas le cas, le Président passe aux assermentations.

**2. Assermentations**

Le Président procède aux assermentations des délégués et membre du CODIR suivants :

- M. Max Borean, Mies
- Mme Nicole Wermuth-Keyaerts, Tannay
- M. Michaël Schlegel pour le CODIR, Tannay

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 37  
Votent non : 0  
Abstentions : 2

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

**4. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2023**

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 31  
Votent non : 0  
Abstentions : 8

Le PV est accepté à la majorité.

**5. Communications du bureau du Conseil**

Le Président annonce qu'une séance extraordinaire du CI aura lieu le 21 septembre au Collège des Rojalets à 20h00.

M. Thévenaz demande à la commune de Coppet de confirmer la démission du Conseiller communal, M. Miguel Rodriguez. Ceci étant apparemment le cas, le nom de son remplaçant devra être communiqué dès que possible au bureau du CI.

## 6. Communications du Comité de direction

La Présidente du CODIR, Mme Stéphanie Emery, annonce avoir trois informations.

Suite à la décision du CI lors de la séance précédente de valider l'abandon de la plage A3 au niveau des UAPE, la question de savoir combien cela allait coûter de plus aux communes avait été posée et M. Guillermo De la Fuente, Commugny, avait avancé un montant de l'ordre de 10 à 20 %. Le calcul a donc été fait par le CODIR faisant ressortir un montant supplémentaire à la charge des communes de 4.4%.

Le Conseil intercommunal extraordinaire annoncé pour le 21 septembre prochain aura pour objet la validation de l'agrandissement de l'école de Mies. Des discussions sont encore en cours avec la Municipalité concernant les modalités relatives au paiement des loyers, mais les travaux devant commencer en début d'année prochaine pour être terminés à la rentrée 2025, il était impératif de prévoir cette séance extraordinaire rapidement.

Concernant la piscine-patinoire les travaux avancent bien. Les terrassements sont terminés et les travaux de maçonnerie ont commencé. D'autre part, des jeunes de l'école hôtelière de Lausanne réalisent un sondage auprès de la population de Terre Sainte dans le cadre de leur travail de Bachelor portant sur le concept du futur restaurant du complexe piscine-patinoire.

## 7. Elections statutaires (selon art. 10 du règlement)

### Election du Président

Est élu Président : **M. Laurent Thévenaz, commune de Bogis-Bossey**

### Election du Vice-président

Est élu Vice-président : **M. Thomas Morisod, commune de Founex**

### Election des scrutateurs

Sont élues scrutatrices : **Mme Stéphanie Baudet, commune de Chavannes-de-Bogis**  
: **Mme Marie-Danielle Guex, commune de Tannay**

### Election des scrutateurs-suppléants

Sont élues scrutatrices suppléantes : **Mme Karine Gillet, commune de Commugny**  
: **Mme Sophie Bertalan, commune de Chavannes-des-Bois**

## 8. Préavis N° 02/2023 relatif aux comptes APEJ 2022

Le Président donne la parole à Mme Emery pour la présentation du préavis n° 02/2023.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Guillermo De la Fuente, Commugny, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président ouvre le vote :

Votent oui : 39

Votent non : 0

Abstentions : 0

Le préavis n° 02/2023 est accepté à l'unanimité.

## 9. Préavis N° 03/2023 relatif à la prise en charge des frais liés à la transformation du Rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets

Le Président donne la parole à Mme Keri Anderson Sparks (CODIR) pour la présentation du préavis n° 03/2023.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Mme Julia Tadion, Tannay, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des nouvelles constructions, Mme Isabelle Nussbaum, Crans, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Question de M. Thibault Claris (Commugny) : Où pouvait-on trouver les plans annoncés comme annexés au préavis ?

Réponse du Président : Ces documents sont disponibles sur le site de l'APEJ, en se connectant à l'espace réservé au CI.

Question de M. Thomas Morisod (Founex) : Le calendrier relatif à ces travaux n'est mentionné nulle part, qu'en est-il ?

Réponse de M. Tirvaudey : Pour l'instant le calendrier de ces travaux qui devraient durer environ 18 mois n'a pas encore été déterminé car il fallait au préalable attendre l'approbation définitive du préavis. De plus, à ce stade seule une étude de faisabilité a été réalisée avec des coûts approximatifs. Il est donc encore trop prématuré pour dire quand les travaux pourront commencer.

Question de M. Thomas Morisod (Founex) : Les travaux ayant lieu sous les salles de classes, on peut imaginer que ceux-ci seront réalisés pendant l'été ?

Réponse de M. Tirvaudey : Tous les travaux amenés à faire beaucoup de bruit seront effectivement réalisés durant l'été, mais d'autres devront se faire pendant l'utilisation du Collège. Pour cela des approches ont déjà été effectuées pour voir comment organiser cela.

Question de M. Patrick Scheffre (Chavannes-des-Bois) : Avez-vous déjà des soumissions ?

Réponse de M. Tirvaudey : Non, toutefois ce ne sont pas les soumissions qui vont prendre le plus de temps mais les démarches pour obtenir les autorisations de construire.

Remarque de Mme Stéphanie Emery : Le problème est qu'ARSCO ne peut pas entamer ce travail avant l'approbation du préavis par le CI.

Remarque de M. Patrick Scheffre et de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois) : Dans ce cas, sachant qu'il reste 18 mois jusqu'à la rentrée 2024, il ne paraît pas envisageable sans soumission d'arriver à réaliser ces travaux dans les temps.

Réponse de M. Tirvaudey : C'est effectivement un challenge pas évident mais pas impossible.

Question de M. Moreno Volpi (Chavannes-des-Bois) : Vous prévoyez un amortissement sur 30 ans incluant le mobilier et l'informatique ce qui semble beaucoup pour ces postes-là. Comment expliquez-vous cela ?

Réponse de M. Tirvaudey : L'infrastructure informatique indiquée dans l'amortissement concerne des aménagements non-pris en charge par le canton.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Le hardware est pris en charge par le canton.

Question de Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : Il y a quelques années on nous avait présenté les 6 nouvelles classes, dont la salle de couture qui avait été transformée en salle de musique et en économat. Est-ce correct ?

Réponse de M. Tirvaudey : Non, c'est la salle de musique qui a été transformée et c'est la salle d'éducation nutritionnelle présente à Necker qui a été mutée sur le site des Rojalets.

Question de Mme Thérèse Dittli-Lemoing (Commugny) : Donc la salle de couture a toujours été au deuxième étage ?

Réponse de M. Tirvaudey : Oui.

Question de M. Guillermo De la Fuente (Commugny) : Pourriez-vous nous indiquer l'utilité des deux nouveaux bureaux qui sont prévus d'être construits.

Le Président demande si l'assemblée accepte que M. Pierre-Etienne Gschwind, Directeur des Rojalets, puisse intervenir pour répondre à cette question, ce qui est le cas.

Réponse de M. Pierre-Etienne Gschwind : Ces bureaux seront des espaces d'accueil pour les élèves notamment dans le cadre de médiation avec le médiateur scolaire ainsi qu'avec un éducateur en milieu scolaire. Ces bureaux seront donc dédiés à ce type de prestations.

Question de M. Guillermo De la Fuente (Commugny) : Si j'ai bien compris les bureaux administratifs d'ARSCO vont être déplacés à la piscine-patinoire: Cela ne devrait pas libérer des bureaux ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Actuellement un seul bureau est utilisé par ARSCO aux Rojalets et les autres se trouvent à la commune de Coppet. Il y aura donc éventuellement une pièce qui va se libérer.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président ouvre le vote :

Votent oui : 37

Votent non 0

Abstentions : 2

Le préavis est accepté à la majorité.

Mme Hédia Rodriguez arrive à 20h40, la majorité absolue passe à 21

## **10 Préavis N° 04/2023 relatif à la reprise en charge du personnel et des activités d'une crèche privée, ainsi qu'à des dépenses extrabudgétaires pour 2023**

Le Président donne la parole à Mme Lucie Kunz-Harris (CODIR) pour la présentation du préavis n° 04/2023.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Salvatore Mascali, Mies, pour la lecture du rapport. Ce dernier commence par donner les recommandations de la Commission au CODIR, soit d'entamer au plus vite une discussion sur les conditions d'engagement avec les employés d'Easy Kids afin d'appréhender toute mauvaise surprise. Dès lors, la Commission recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté, d'accepter la reprise du personnel et des activités d'Easy Kids par l'Apej au 1<sup>er</sup> août 2023, d'approuver les dépenses extrabudgétaires d'un montant maximal de 740'000 CHF correspondant aux charges à prévoir pour l'exploitation de la crèche du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2023 et de prévoir en conséquences les charges y relatives au budget 2024.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, Mme Chantal Donohue, Tannay, pour la lecture du rapport. Cette dernière commence par énumérer les avantages et inconvénients qu'a pu considérer la Commission à la reprise d'Easy Kids. Les avantages : les locaux sont existants, aux normes, pas de construction à prévoir, augmentation du nombre de places d'accueils collectives au sein du réseau de 30%, un loyer dans les normes des loyers actuels de l'Apej, un contrat de bail sur dix ans et pas de reprise de la Sàrl. Les inconvénients : pas d'explication sur la masse salariale, pas de garantie que les collaborateurs en place restent, pas de garantie que les enfants en place restent ce qui pourrait impacter le budget 2023 et arriver à faire accepter la participation des communes au budget. Au vu de ces arguments, la conclusion du rapport de la Commission recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Question de Mme Isabelle Nussbaum (Crans) : Le rapport de la Commission ad hoc fait mention dans la liste des inconvénients, de travaux éventuels de rafraîchissement de la peinture des locaux. Toutefois, l'Apej étant locataires, ces travaux ne devraient-ils pas être à la charge du propriétaire ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Il s'agit ici de locaux commerciaux, donc une fois le locataire installé c'est normalement à lui de prendre en charge ce genre de travaux. Toutefois, le CODIR a eu une discussion à ce sujet avec le propriétaire qui s'est engagé à procéder à sa charge à ces travaux avant la reprise par l'Apej. Par la suite, il nous incombera d'entretenir les locaux.

Remarque de Mme Lucie Kunz Harris : Les locaux d'Easy Kids se trouvent dans un bâtiment dans lequel il y a également des appartements. Ce ne sont donc pas des locaux entièrement dévolus à la crèche.

Question de Moreno Volpi (Chavannes-des-Bois) : Que gagne le propriétaire, M. Segatori en remettant cette crèche à l'Apej ? Est-ce qu'il vend quelque chose ou touche quelque chose par rapport à l'activité commerciale ?

Réponse de Mme Lucie Kunz Harris : Non, M. Segatori encaissera uniquement les loyers. Son objectif est de remettre ces locaux aux communes afin d'en pérenniser l'activité qui leur est dédiée. Il avait d'ailleurs déjà approché l'Apej en 2019, mais à l'époque nous n'avions pas les mêmes besoins qu'aujourd'hui en terme de places d'accueil parascolaire.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : De plus, il y a quatre ans, M. Segatori demandait des montants importants pour la reprise de la société, y compris pour le mobilier se trouvant dans les locaux, mais cela était beaucoup trop coûteux d'autant que l'Apej n'en n'avait pas vraiment le besoin. Aujourd'hui l'offre telle que proposée est une opportunité très intéressante.

Question de M. Guillermo De la Fuente (Commugny) : Comment expliquer qu'une crèche qui ne coûtait rien aux communes jusqu'à présent va représenter pour elles une charge d'environ 350'000 CHF cette année et le double l'année prochaine avec le même nombre d'élèves et d'éducateurs et les mêmes coûts et revenus ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Pour l'instant, le principe d'une crèche privée est une tarification par enfant et non en fonction des revenus des parents. Dans le cas, d'Easy Kids, le prix d'une journée d'accueil se monte à environ 150 CHF. Dès lors, Easy Kids sait exactement quels seront ses revenus. A partir du moment où l'Apej

reprend cet établissement, c'est le règlement des crèches de l'Apej qui s'applique et qui se base sur le revenu des parents. Actuellement, il est difficile d'estimer cela car nous ne connaissons pas les revenus des parents des enfants d'Easy Kids. De plus, les crèches privées ne font pas de rabais fratrie alors que cela est un élément constitutif de notre règlement, ce qui permet d'ailleurs de toucher des subventions cantonales. De ce fait, il a fallu prévoir au budget une part estimative à la charge des communes en raison du changement de la base de tarification.

Question de M. Guillermo De la Fuente (Commugny) : Au niveau des coûts, est-ce que les salaires des employés vont être alignés avec ceux des crèches publiques ?

Réponse de Mme Lucie Kunz Harris : Oui, ceux-ci auront une année de congé-modification, puis après seront intégrés dans la grille salariale de l'Apej, d'où la remarque de M. Mascali lors de la lecture du rapport de la Commission des finances. D'ailleurs, si le préavis est approuvé ce soir, une réunion est déjà prévue avec les employés le 11 mai pour parler de cela.

Remarque de M. Salvatore Mascali (Mies) : Ce qu'il faut comprendre c'est que nous avons besoin de places supplémentaires en crèche et que si l'Apej ne reprenait pas Easy Kids, celle-ci aurait fermé et il nous aurait fallu construire afin de répondre aux besoins des parents. Cette solution permet d'augmenter le nombre de places d'accueil en réalisant une économie de coûts.

Remarque de M. Jean-Daniel Aubry (Crans) : Cette solution est en effet très positive puisque elle évite des frais de construction, qu'il n'y a pas de reprise pour le bien-fonds de la société, que le personnel est déjà formé et que nous aurons 40 places d'accueil supplémentaires.

Remarque de Mme Lucie Kunz Harris : C'est effectivement une opportunité au niveau temporel et financier. Comme nous l'avons déjà rappelé, nous sommes sollicités au bureau d'information des parents de manière continue chaque année en cette même période où il est très compliqué de trouver des places pour la rentrée. Le Conseil Intercommunal a également sollicité le CODIR plusieurs fois. C'est pourquoi cette opportunité permet d'offrir plus de places d'accueil sans avoir à construire une nouvelle structure avec tous les inconvénients que cela implique, coût plus important, demande de permis de construire, temps de construction, etc.

Remarque de Mme Stéphanie Emery : Cela permet également à une vingtaine de collaborateurs d'Easy Kids de conserver leur emploi.

Question de M. Thierry Bessède (Founex) : Quel est le taux d'occupation actuel de la crèche ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Pour la rentrée d'août, nous sommes à environ 60 % du taux de remplissage.

Question de M. Thierry Bessède (Founex) : Vous parlez de réduire la liste de places d'attente si l'on incorporait ces nouvelles places, ce qui est en effet le cas si le taux d'occupation n'est pas complet. Mais pouvez-vous nous indiquer quelle proportion de la liste d'attente va pouvoir bénéficier des places restantes ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Ces places supplémentaires ne vont pas suffire à résoudre le problème du manque de places. C'est pourquoi si des communes ont des possibilités de construire nous sommes toujours preneurs.

Question de M. Thierry Bessède (Founex) : Est-ce que tous les enfants actuellement en place à Easy Kids vont rester dans la crèche ?

Réponse de Mme Lucie Kunz Harris : Nous n'allons pas mettre dehors les enfants actuellement en place à Easy Kids mais ils vont intégrer le même système que les autres.

Remarque de Mme Stéphanie Emery : Toutefois, nous avons appris que certains parents vont retirer leurs enfants car ils veulent rester dans le privé. Donc des places vont se libérer.

Question de Mme Conchi Stevens (Mies) : Est-ce qu'il y a de grandes différences entre les conditions d'engagements du personnel entre le privé et le public, notamment au point de vue des salaires ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Il y a des avantages et des inconvénients. Nous offrons des meilleures conditions de travail en termes de protection en cas de maladie ou d'accident mais ils bénéficiaient d'une sixième semaine de vacances que l'on n'offre pas à l'Apej. Donc globalement, ils y gagnent surtout en sécurité de l'emploi, avec plus de cotisation LPP et une garantie de l'emploi plus stable au sein d'un réseau par rapport à un gérant privé.

Question de Mme Conchi Stevens (Mies) : Est-ce que les salaires sont inférieurs dans le privé ou à l'Apej ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Cette question devra être analysée finement pour chaque collaborateur une fois que nous aurons reçu le détail des dossiers du personnel. Toutefois, à première vue il y a un ou deux salaires qui paraissent un peu plus haut et deux ou trois qui semblent bas. Mais pour la majorité des salaires ceux-ci ne nous ont pas du tout surpris au vu du taux d'activité et de la formation des personnes.

Remarque de M. Salvatore Mascali (Mies) : Il faudrait peut-être expliquer pourquoi cette crèche à un taux d'occupation de seulement 60% alors qu'il y a un manque un peu partout.

Réponse de Mme Mélanie Gras : Aujourd'hui c'est le défi des crèches privées au même titre que les écoles privées qui absorbent un certain nombre d'élèves domiciliés en Terre Sainte, mais qui ne sont pas accessibles financièrement à la plupart de la population et de ce fait ne permettent pas de répondre à la demande.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président ouvre le vote :

Votent oui : 38

Votent non : 2

Abstentions : 0

Le préavis est accepté à la majorité.

## 11. Divers et proposition

Question de Mme Conchi Stevens (Mies) : Serait-il possible de savoir de manière générale, pour toutes les écoles de Terre Sainte, le nombre de bus qui circulent à midi de l'école aux maisons et combien d'enfants rentrent pour manger à la maison et pourquoi ? Est-ce une question de coûts, de manque de place en UAPE ? De plus, cela permettrait de comparer les coûts des transports aux coûts des repas.

Réponse de Mme Lucie Kunz Harris : Il est tout à fait possible de demander à Carpostal de quantifier les coûts des transports de midi et le nombre d'élèves qui empruntent les bus mais cela ne réglerait pas le problème du manque de places en UAPE. Par contre, il y a un certain nombre d'élèves sur le site de Coppet domiciliés à proximité de l'établissement qui peuvent rentrer à midi et qui le font par confort et non en raison des coûts. Mais cela représente une faible proportion d'enfants.

Remarque de Mme Hédia Rodriguez (Commugny) : Pour rappel, le mardi 16 mai à 19h30 aura lieu à Mies la première séance d'information relative à la nouvelle association de parents d'élèves qui va être créée et tout le monde est invité à y participer.

Question de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Avez-vous une idée précise des besoins de places en crèche et en UAPE pendant les vacances scolaires ? Serait-il possible de faire une étude afin de connaître concrètement ces besoins pour éventuellement répondre à cette demande ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Nous savons que le besoin est existant, toutefois si nous faisons une étude il faut pouvoir mettre quelque chose en place, ce qui aurait un coût non négligeable, sachant que cela représenterait 13 semaines d'accueil supplémentaires par année. Il faudrait donc voir au préalable si les communes seraient prêtes à prendre en charge les coûts y relatifs.

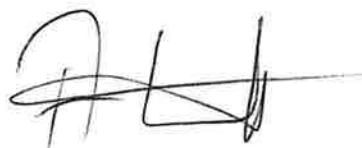
Remarque de Mme Chantal Donohue (Tannay) : En comparaison, pour les parents, un camp de vacances coûte en moyenne 500 CHF.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Oui car ces camps ne sont pas subventionnés par les communes ni par le canton car ils ne sont pas obligatoires. De plus, si l'Apej mettait quelque chose en place il ne s'agirait pas de camps de vacances mais d'une ouverture des UAPE au même tarif pour les parents que durant l'année scolaire et qui représenterait une charge supplémentaire pour les communes. Mais il est vrai qu'aujourd'hui dans 90% des familles les deux parents travaillent et cela devient problématique. L'Apej en est conscient et réfléchit afin d'éventuellement pouvoir proposer quelque chose.

Le Président lève la séance à 21h15 en demandant aux membres des commissions de venir signer leurs rapports et en invitant les délégués à la verrée qui se tient dans la salle attenante.



Laurent Thévenaz  
Président CI



Ariane Katzarkoff  
Secrétaire CI